



Bienvenue

Welkom

Table ronde

«Travailler et vivre en précarité, pauvreté en région bruxelloise»

📅 Date : 9 décembre 2025

📍 Lieu : Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale
(rue du Lombard 69, 1000 Bruxelles)

🕒 Horaire : 8h30 – 14h00

👤 Modérateur : Monsieur Geoffroy Fabré

8h30-9h00 | Accueil et café

9h00-9h10 | Introduction

Madame Nathalie Noël, Fonctionnaire dirigeante de Vivalis

9h10-9h30 | Présentation de l'étude «Le travail précaire. Une cartographie juridique du travail atypique et des protections (non) garanties par le droit social»

Centre de droit public et social de l'ULB

9h30-10h15 | Présentation du Rapport thématique «Travailler et vivre en précarité, pauvreté en région bruxelloise»

Madame Laurence Noël, Collaboratrice scientifique, Observatoire de la Santé et du Social

10h15-10h45 | Débats

10h45-11h15 | Pause-café

11h15-13h15 | Analyses et recommandations des contributeurs aux «Regards croisés» + Débats

View.brussels (Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation); le Conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes; les trois régionales syndicales bruxelloises (CsC, CGSLB et FGTB); la Fédération des Services Sociaux (FdSS); FAIRWORK Belgium; la Fédération bruxelloise des Institutions pour Détenus et Ex-Détenus (Fidex) et CSC United Freelancers.

13h15-13h30 | Conclusion

Monsieur Alain Maron, Ministre, Membre du Collège réuni de la Commission communautaire commune (COCOM), en charge de la Santé et de l'Action sociale

13h30-14h00 | Lunch

Rondetafelgesprek

«Werken en toch in bestaanzekerheid of armoede leven in Brussel»

📅 Datum: 9 december 2025

📍 Plaats: Parlement van het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest
(Lombardstraat 69, 1000 Brussel)

🕒 Uur: 8u30 – 14u00

👤 Moderator: de Heer Geoffroy Fabré

8u30-9u00 | Onthaal en koffie

9u00-9u10 | Inleiding

Mevrouw Nathalie Noel, Leidend Ambtenaar van Vivalis

9u10-9u30 | Presentatie van de studie «Precaire arbeid. Juridische inkaartbrenging van atypische arbeid en de al dan niet gewaarborgde sociaalrechtelijke bescherming

Centre de droit public et social van ULB

9u30-10u15 | Presentatie van het Thematisch rapport «Werken en toch in bestaanzekerheid of armoede leven in Brussel»

Mevrouw Laurence Noël, Wetenschappelijk medewerker, Observatorium voor Gezondheid en Welzijn

10u15-10u45 | Debatten

10u45-11u15 | Koffiepauze

11u15-13u15 | Analyses en aanbevelingen van de bijdragers aan «Gekruiste Blikken» + Debatten

View.brussels (Brussels Observatorium voor werkgelegenheid en opleidingen), het Brusselse Raad voor de gelijkheid tussen vrouwen en mannen, de drie Brusselse Regionale vakbonden (ACv, ACLVB, ABVV), de «Fédération des Services Sociaux (FdSS), FAIRWORK Belgium, de «Fédération bruxelloise des Institutions pour Détenus et Ex-Détenus (Fidex)» en ACV United Freelancers.

13u15-13u30 | Conclusie

de Heer Alain Maron, Minister, Lid van het Verenigd College van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie (GGC), belast met Gezondheid en Welzijn

13u30-14u00 | Lunch



Mot d'accueil / Welkomstwoord

Geoffroy Fabré

Journaliste RTBF



Introduction / Inleiding

Nathalie Noël

**Fonctionnaire dirigeante
Leidend Ambtenaar
Vivalis**



Centre de Droit Public et Social de l'ULB

**Sophie Gérard
Juliette Gilman**

LE TRAVAIL PRÉCAIRE: Une cartographie juridique du travail atypique et des protections (non)garanties par le droit social

Daniel Dumont

Professeur à l'Université libre de Bruxelles

Sophie Gérard

Directrice de la *Street Law Clinic* à l'Université
libre de Bruxelles

Juliette Gilman

Doctorante à l'Université libre de Bruxelles

Amaury Mechelynck

Chercheur postdoctorant et chargé de cours à
l'Université libre de Bruxelles et à UCLouvain

Centre de droit public et social de l'Université libre de Bruxelles

INTRODUCTION

Recherche juridique réalisée entre **2020 et 2021** pour le compte de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles

Travailleurs bruxellois et précarité

- I. Objet de la recherche
- II. Objectif et méthode de l'étude
- III. Focus sur deux résultats de la recherche
 - A. Imprévisibilité du travail
 - B. Les risques sociaux
- IV. Conclusion

I. OBJET DE LA RECHERCHE

Le travail précaire ne connaît pas une définition univoque mais une multitude de conceptions qui divergent selon les auteurs et les points de vue

→ une récurrence est le caractère multifactoriel de la précarité au travail

Le droit social est l'un de ces facteurs :
Parfois il **protège** et parfois il **précarise**

Le travail atypique n'est pas le synonyme du travail précaire

Le contrat de travail typique	Le contrat de travail atypique
À temps plein	≠ à temps plein
Durée indéterminée	≠ à durée indéterminée
Sous l'autorité d'un employeur	≠ sous l'autorité d'un employeur
Contre une rémunération	≠ contre rémunération

Le travail atypique étudie les caractéristiques juridiques de la relation de travail

><

Le travail précaire étudie également des facteurs extérieurs à la relation de travail

II. OBJECTIF ET METHODE DE L'ETUDE

❖ L'objectif de notre étude

Montrer les évolutions positives et négatives du droit social au regard de la précarité des travailleurs

❖ Une approche du droit social en contexte

- Contextualisation par les travaux préparatoires et les critiques
- Approche pédagogique et compréhensible
- Contexte bruxellois
- Contexte du covid-19

A. Analyse par statuts

Comprendre les mécanismes juridiques, les dispositifs et les statuts existants

→ Double objectif :

- | | |
|--|--|
| ❖ Comprendre les dispositifs juridiques prévus par le droit social et leurs évolutions | ❖ Permettre ensuite une analyse par les protections offertes par le droit social |
|--|--|

Nous avons donc décortiqué, mis en perspective et expliqué :

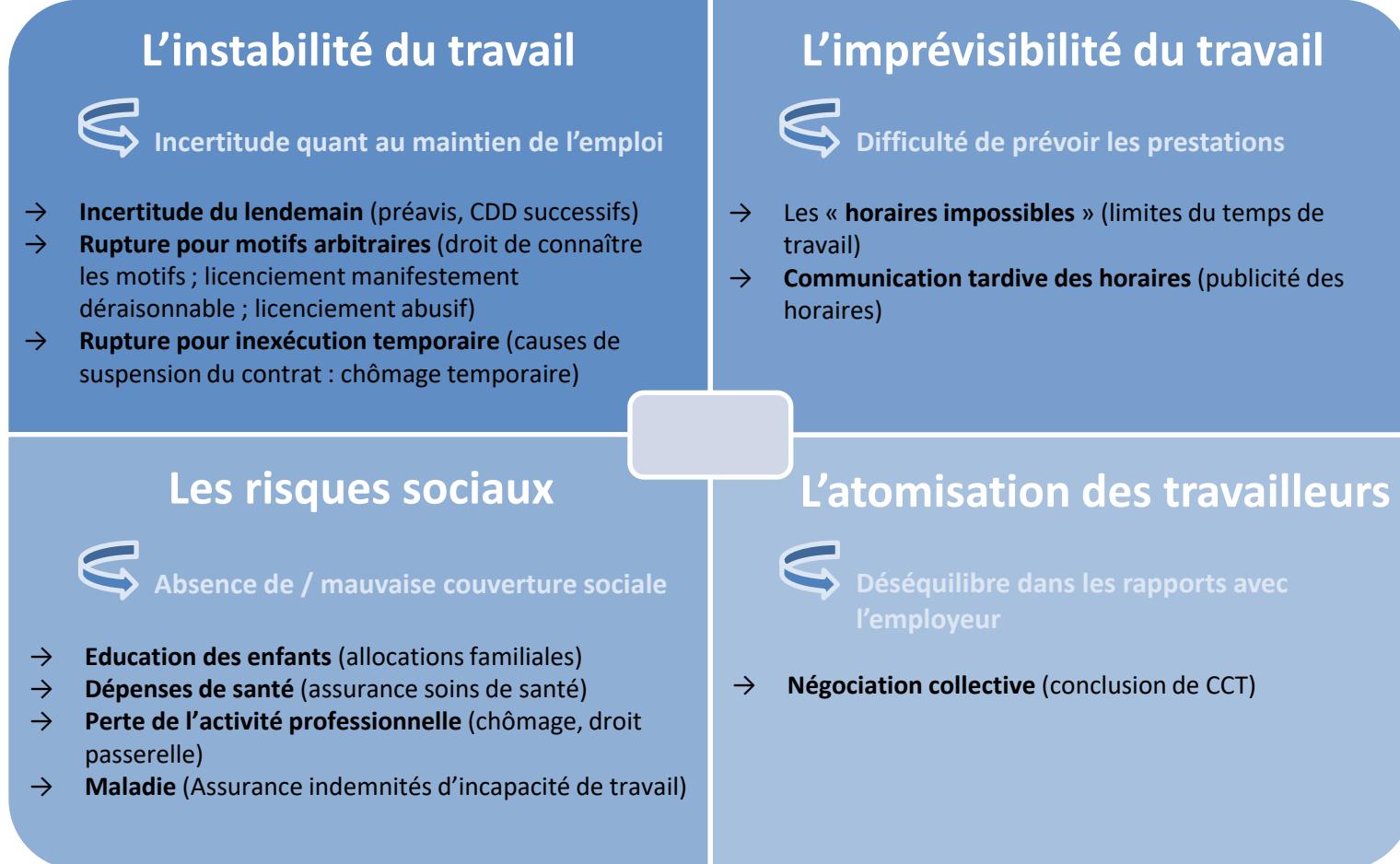
→ 13 statuts de travailleurs atypiques

CDD, travail à temps partiel, (faux) indépendant et plateforme, contrat de remplacement, étudiant, stage, article 60, ALE, intérim, titres-services, volontariat, extra, flexi-job

→ 8 statuts de sécurité sociale

Allocations de chômage, allocations d'insertion, droit passerelle, indemnités d'incapacité de travail, pension de retraite, droit à l'intégration sociale, GRAPA, ARR pour les personnes handicapées

B. Analyse par protections



III. RESULTATS DE LA RECHERCHE

Préliminaire : L'objet de cette présentation

- Pas une conclusion globale, valable pour tous les statuts étudiés ou pour toutes les protections garanties par le droit social
- Nécessité de faire des choix
- Choix de se concentrer sur deux résultats
- Limite : le rapport date de 2021 (état de la législation au 1^{er} juin 2021)

A. L'imprévisibilité du travail

+ Durée du travail	- Heures supplémentaires volontaires
<p>Début des années 1950 = 48h / semaine</p> <p>↓</p> <p>Aujourd'hui = 38h / semaine</p>	<p>Cadre strict des heures supplémentaires</p> <p>Augmentation du nombre d'heures supplémentaires volontaires :</p> <ul style="list-style-type: none">- 2017 : 100 heures- 2019 : 120 heures- 2020 : 220 heures- 2026 ? : 360 heures annoncées

B. Les risques sociaux

+ Protection sociale des indépendants	- Protection sociale des chômeurs
<p>1996 : création du droit passerelle</p> <p>Quasi-disparition de la période de carence</p> <p>Disparition du coefficient de correction</p> <p>Assurance soins de santé : gros risques</p>	<p>Abaissement de l'âge maximum</p> <p>Limitation dans le temps des allocations d'insertion</p> <p>Arizona : Limitation dans le temps des allocations</p>

IV. CONCLUSION

- ❖ Pas d'atteinte apparente au cœur des protections, mais reculs constatés dans plusieurs dispositifs
→ Cœur des protections atteinte suite à Arizona ?
- ❖ Pas une conclusion générale capable d'expliquer une grande direction dans le droit social
- ❖ Constat qu'il existe des évolutions vers plus de protections ou moins de protections
- ❖ Mauvaise adéquation entre les protections et les nouveaux statuts

POUR EN SAVOIR PLUS

- ❖ FR : « Le droit social face au travail précaire. Enseignements d'une cartographie juridique du travail atypique », *Revue belge de sécurité sociale*, vol. 64, nr 3, 2022, p. 277-344.
<https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/content/docs/fr/publications/rbss/2022/rbss-64-3-02-le-droit-social-face-au-travail.pdf>
- ❖ NL: « Sociaal recht en precaire arbeid. Lessen uit een juridische cartografie van atypische arbeid », *Belgisch Tijdschrift voor Sociale Zekerheid*, vol. 64, nr 3, 2022, p. 273-342.
<https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/content/docs/nl/publicaties/btsz/2022/btsz-64-3-02-sociaal-recht-en-precaire-arbeid.pdf>

Des analyses à actualiser et débattre !



Observatorium voor Gezondheid en Welzijn

Observatoire de la Santé et du Social

Laurence Noël



Rapport thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités

Travailler et vivre en précarité, pauvreté en région bruxelloise

Noël, Laurence
Collaboratrice scientifique

9 décembre 2025



Plan

- 1. Contexte, définitions et approches**
- 2. « Situations-statuts » : les trois faces du précarariat bruxellois**
- 3. Conditions d'existence, précarités au-delà de l'emploi/activité**
- 4. Rapports sociaux, inégalités sociales et parcours**
- 5. Dimensions structurantes et impacts Covid 19**
- 6. « Être travailleur.se pauvre »**
- 7. Recommandations politiques**

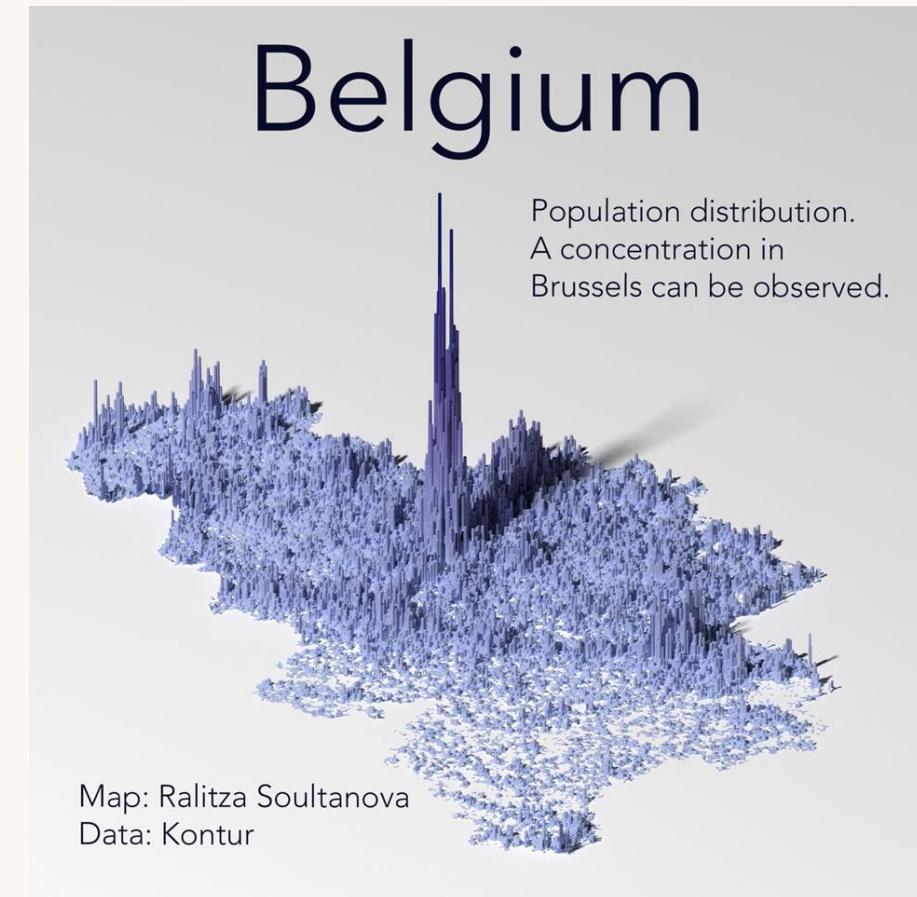


1. Contexte, définitions et approches



Contexte

- **Densité** : importante 7 743 habitants/km²
- **Super diversité** : 37 % des Bruxellois ont une nationalité étrangère, 75 % ont une origine étrangère
- **Pauvreté** : 28 % sous le seuil de pauvreté* et + 58% RIS en 10 ans
- **Inégalités revenus** interrégionales et intrarégionales
- **Education** : surreprésentation des personnes faiblement et hautement diplômées
- **Logement** : prix élevé des loyers, 60 % de locataires
- **Santé** : 5 ans d'écart espérance de vie entre commune la plus riche et la plus pauvre
- **Environnement**



LWI : personnes dans un ménage à « faible intensité du travail »

SMSD : souffrant de privation matérielle et sociale sévère

AROP : à risque de pauvreté monétaire

AROPE : à risque d'exclusion sociale et de pauvreté monétaire

Sources : Observatoire de la santé et du Social, Baromètre social 2023. Statbel 1/10/25, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvreté-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvreté-ou-dexclusion-sociale>

Autre source statbel : <https://statbel.fgov.be/nl/themes/datalab/administratief-beschikbaar-inkomen>



Les Bruxellois, « le travail » et « la pauvreté »

Taux d'emploi 64,4%, taux de chômage 15,3% EFT * >< Onem, DynamReg, ONSS

Taux de pauvreté 28 % SILC >< SPP IS

Salarié.e.s

- Majoritaires à Bruxelles, moins d'un emploi sur deux est occupé par un Bruxellois ** (49,4%)
- Stabilité moindre, (in)sécurité de l'emploi et dynamiques : plus d'entrées et de sorties **
 - Contrats flexibles (Onem, 2022)
 - +/-30 % des contrats ont une durée inférieure à 3 mois (contre 13% dans l'UE) (Eurostat, 2025)

Indépendant.e.s

- Nouveaux indépendants et aidants : + 5,4 % en 2024 ****
- Entrepreneurs sans salariés : 81 % des entreprises n'emploient aucun salarié en 2023 *****
- Faillites en augmentation *****

* Statbel, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chômage>

** View, Baromètre de la qualité de l'emploi 2023

*** Onem, 2022 et IBSA, 2024

**** SPF Economie, 2025

***** IBSA, 2024

***** Statbel, 2025



La centralité du statut

Statut d'emploi = statut social (Maruani, 1989)

Statut socio-administratif > ayant-droit = droit du/au travail et droits sociaux

Instabilité des statuts*

- Personnes en situations de précarités
- Groupes vulnérables : RIS et sanctionné.es du chômage : majorité (+ 50%) change de statut plus de deux fois sur deux ans et 20% inconnus de la sécurité sociale

Statut « inconnu »

- 18% (133 447) de la population dont (19 701) vit dans un quartier pauvre**
- « Sans papiers » : 112 000 personnes***

Travailleur.ses pauvres bruxellois : salariés, indépendants, sans statuts

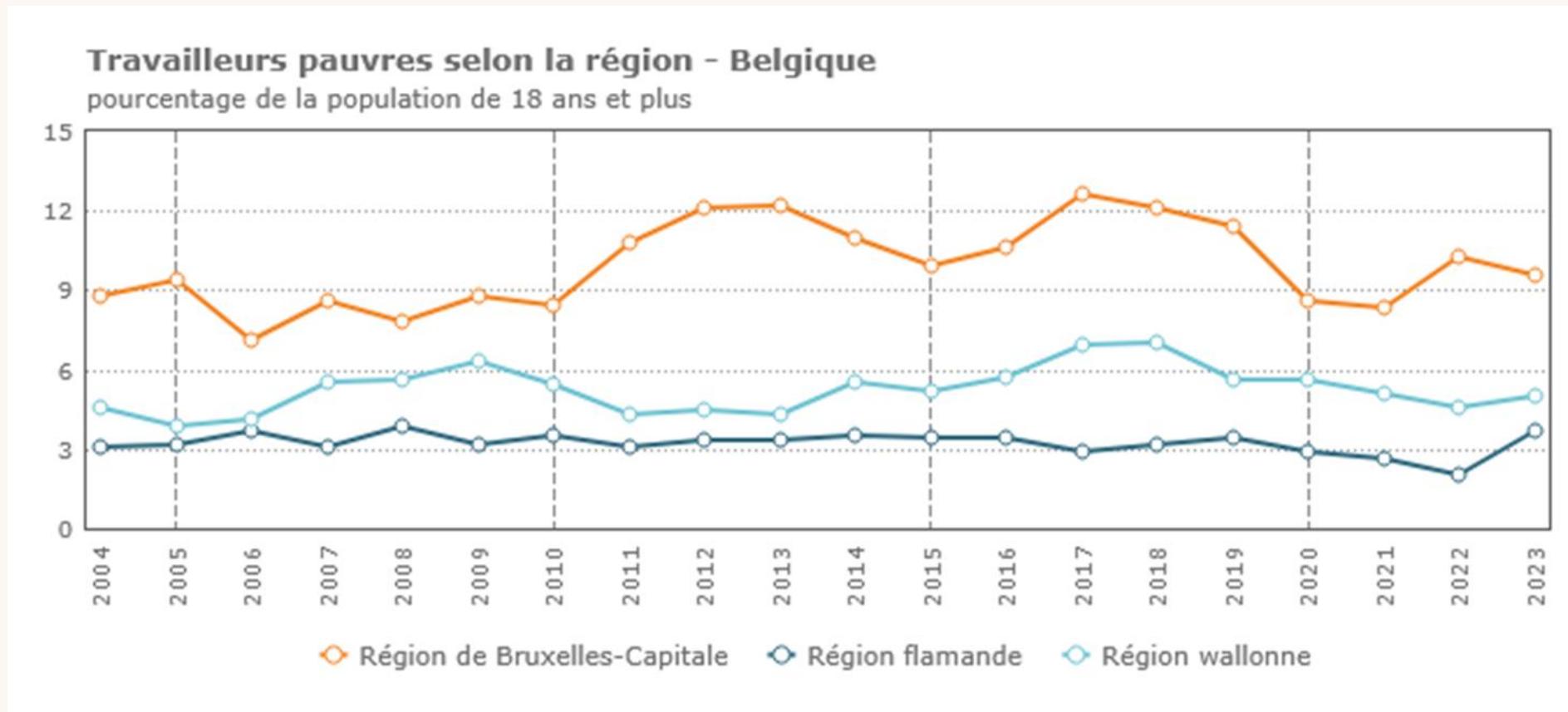
* et ** Observatoire de la Santé et du Social, 2017

*** VUB, 2022



Définition statistique : travailleurs pauvres

Population de plus 18 ans déclarant travailler (salarié ou indépendant) et dont le revenu disponible équivalent est inférieur au seuil de risque de pauvreté





Prégnance définitions juridique et socio-économique

Intersection : économie et droit du travail & de la sécurité sociale

Conventions et normes :

Economie : « productif » >< « non productif » ; formel >< informel

Droit : régimes salarié >< indépendant ; normes légales >< conditions atypiques

Travail = emplois = activités	Emplois & activités formels	Activités informelles
Rémunération	Emplois & activités formels rémunérés	Activités informelles rémunérées
Non rémunération	Emplois & activités formels non rémunérés	Activités informelles non rémunérées



Travailleurs pauvres : définition de l'Observatoire

Constat

Les situations et formes observées dépassent les conventions statistiques et les catégories classiques

Un.e travailleur.se précaire ou pauvre :

- déclare avoir travaillé ou travailler plus de la moitié du temps sur une année
- a un revenu disponible équivalent qui se situe dans un intervalle allant d'un niveau inférieur au seuil de risque de pauvreté national (60 % du revenu disponible équivalent médian*) à un niveau légèrement supérieur au **Revenu Minimum Mensuel Moyen Garanti (RMMMG **)**
- estime « ne pas parvenir à joindre les deux bouts »

→ **Pauvre** : si le niveau de revenu est inférieur au seuil de risque de pauvreté

→ **Précaire** : si le niveau de revenus est supérieur au seuil de risque de pauvreté et autour du **RMMMG**

* Seuil risque de pauvreté isolé (1.522 euros) ménage 2 + 2 (3.197 euros)

** RMMMG 2025 = 2.111,89 EUR bruts



Méthodes mixtes

Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté : documenter de manière globale, les situations des travailleur.ses pauvres et les formes de travail précaire des Bruxellois

Phase exploratoire : 24 entretiens

Phase de terrain en Covid 19 :

- 59 travailleur.ses pauvres et 34 intervenant.e.s professionnel.le.s (93)
- Entretiens (semi-)directifs (visio, téléphone, présentiel) et questionnaires

Phase d'analyse :

- Concepts de « précarité, pauvreté » (« catégories de populations faisant des allers-retours dans la pauvreté et éprouvant des difficultés à boucler les fins de mois » Auzuret, 2020), « pauvreté subjective » (Duvoux, 2024), « notion trouble du travail » (Dujarier, 2021) et « précarariat » (Castel, 2009) et approche dynamique
- Outil de catégorisation : résolution de l'OIT pour une nouvelle nomenclature statistique.
- Sélection et récolte de données quantitatives existantes : IPSS (Onem, ONSS, Sigedis, SPP IS, SPF Emploi, SPF Economie), autorités statistiques (Statbel, IBSA), Views, BNB et littérature.



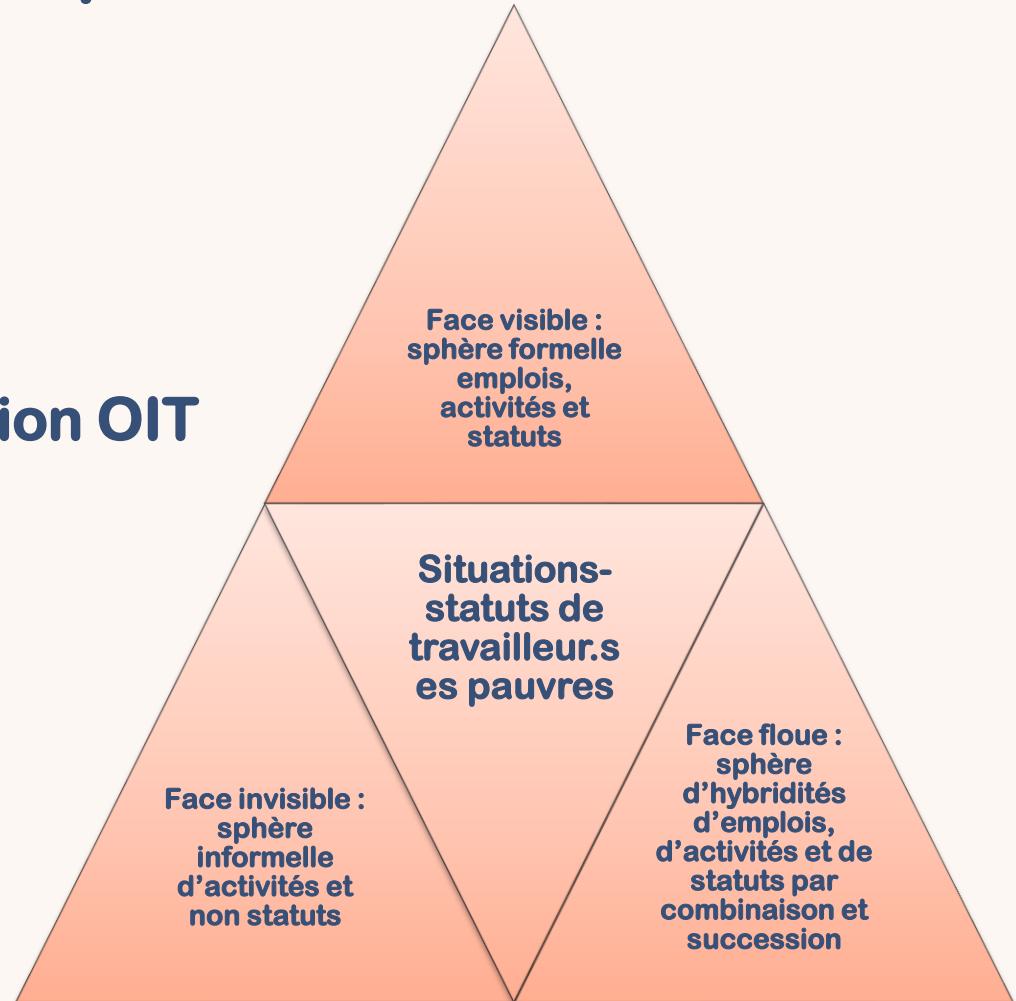
2. « Situations-statuts » : les trois « faces » du précarier bruxellois



Faces visible, floue et invisible du précariat bruxellois

Trois faces du précariat* bruxellois :

1. **Face visible et formelle : résolution classification OIT**
2. **Face floue et hybride : 3 formes typiques**
3. **Face invisible et informelle**



* « Condition sous laquelle la précarité devient un registre propre de l'organisation du travail (Castel, La montée des incertitudes, 2009).



1. Face visible du précarariat

Examen des statuts et situations formelles via la **résolution de l'OIT et du BIT pour une nouvelle nomenclature statistique (CIST/20/2018/Résolution)**

Tableau qui agrège ces classifications suivant **deux dimensions du statut**

Type d'emploi & degré d'exposition aux risques socio-économiques :

1. Perte de ressources financières ou autres dans l'exercice de son activité
2. Absence de garantie de rémunération (monétaire ou nature)
3. Degré de stabilité de l'emploi/activité
4. Degré de protection sociale (maladie, accident et cessation d'activité)

Types de relations au travail & degré de dépendance et d'autorité (autonomie dans le travail) :

1. Nature du contrôle sur l'organisation de son travail
2. Type d'autorité sur/pour l'unité économique (activités/transactions)
3. Degré de dépendance par rapport à une autre personne ou à une autre unité économique (organisation du travail et accès au marché de l'emploi)
4. Types de relations entre les personnes qui travaillent et les unités économiques



1. Face visible du précarier

Travailleur.ses précaires et pauvres parmi les travailleurs dépendants

Salariés dépendants rémunérés par un salaire

- **Salariés occupant un emploi à durée indéterminée (CDI secteur public, privé)**
- **Salariés occupant un emploi durée déterminée ou limitée (CDD)**
 - contrats de remplacement
 - contrats d'étudiants
 - dispositifs d'aide à l'emploi et à la formation (ALE, Activa, CIP, A60 > EI, TS, ...)
 - salarié.es détachés
- **Salariés occupant un emploi à court terme ou occasionnel (temporaire)**
 - intérimaires
 - flexi-jobbers
 - "volontaires- bénévoles", "travail associatif", "régime des indemnités des arts en amateur »
- **Autres : apprentis, stagiaires, autres formations**



1. Face visible du précarier

Travailleur.ses précaires et pauvres parmi travailleurs dépendants

Non-salarié.es dépendant.es rémunéré.es par un profit

- Travailleurs de plateformes en général
- Travailleurs de plateformes : coursiers et chauffeurs
- Travailleurs membres d'une structure de portage salarial : l'exemple des freelances

Travailleur.ses familiaux collaborant à l'entreprise avec rémunération

Travailleur.ses dépendants non rémunérés

- Travailleurs en formation
- Travailleurs bénévoles dans le cadre d'une organisation
- Autres travailleur.ses non rémunérés



1. Face visible du précariat

Travailleur.ses précaires et pauvres parmi les travailleurs indépendants

Indépendants rémunérés par un salaire

- Employeurs propriétaires-gérants de sociétés sans salariés ou avec salariés
- Deux exemples problématiques : " associés actifs" et " indépendants détachés "

Indépendants rémunérés par un profit

- Entrepreneurs individuels (avec ou sans salariés) et isolés qui fournissent ou produisent des biens et services
- Entrepreneurs isolés de type freelances, artistes, plateforme en réseaux le temps d'un projet
- Exemple problématique du " faux indépendant "
- Travailleur.ses indépendants à partir de dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat
- Etudiants indépendants

Indépendants non rémunérés



1. Face visible du précarier : constats

Travailleur.ses dépendants : individualisation, subordination renforcée, dégradation des conditions d'emplois, augmentation RSE

Travailleur.ses indépendants : atomisation, augmentation subordination, usurpation statuts, amélioration RSE mais augmentation de l'instabilité

Multiplication des régimes d'emplois et d'activités précaires (flou distinctions régimes classiques, spécificités statuts) et extension

Multiplication de situations-statuts, changements et complexité

Risques en matière droits sociaux et de protection sociale



2. Face floue du précarariat : trois types d'hybridité

- a. Hybridité formelle : cumul et/ou succession d'emplois, contrats et d'arrangements contractuels dans la sphère formelle et déclarée de l'économie**
- b. Hybridité composite : cumul et/ou succession d'emplois et activités dans la sphère formelle, avec des activités relevant de la sphère informelle et/ou des prestations sociales (sécurité ou aide sociale)**
- c. Hybridité informelle : cumulent exclusivement, de manière involontaire ou volontaire, plusieurs activités non déclarées de "travail au noir" invisibles**
 - Involontaire
 - Instabilité profonde



2. Face floue du précarariat

a. Hybridité formelle

- **Hybridité formelle à partir du statut de salarié.e** : temps partiel (plein), étudiants, intérimaires, extras, flexi-jobbers, dispositifs d'aide à l'emploi et formation, ...
- **Hybridité formelle à partir du statut d'indépendant** : entrepreneurs, freelances, artistes, indépendants complémentaires, étudiants indépendants, ...
- **A l'intersection de ces régimes** : indépendants complémentaires, freelances, artistes, artistes amateurs, P2P, prestations de plateformes en ligne déclarées, volontaires, bénévoles, associatif, ...



2. Face floue du précarariat

b. Hybridité composite

- Hybridité composite à partir du statut de salarié, d'indépendant
- Hybridités composites entre travail et statut sociaux de travailleur.ses
 - emploi et chômage, une hybridité fréquente
 - travail et aide sociale
 - travail et pension
 - travail et maladie
 - travail et handicap
- Hybridités composites entre un statut (salarié, indépendant, social) et des activités informelles



2. Face floue du préariat

c. Hybridité informelle

Combinaisons d'activités non déclarées "pour échapper à la pauvreté" (Pfau-Effinger, 2016) afin de compléter un budget insuffisant

Combinaisons de tâches informelles dans l'économie réelle (construction, aide à domicile, baby-sitting, cours particuliers, prostitution ...) et dans l'économie numérique (plateformes, réseaux sociaux, e-commerce, ...)



3. Face invisible du préariat

Profils les plus précaires et les plus vulnérables : "emploi informel caractérisé par une forme de travail à bas salaire, sans protection sociale, fourni principalement par des couches marginalisées de la population qui y recourent comme stratégie de survie" (Pfau-Effinger, 2016).

"Travail informel effectué par des travailleur.ses de nationalité étrangère" = problématique significative (European Migration Network EMN)

Stratégies de survie : des filières organisées d'exploitation et traite des êtres humains

Secteurs concernés : "Chantiers de construction, car wash, Horeca, boulangeries, night shops, salons de manucure, travail domestique ... La traite des êtres humains aux fins d'exploitation économique sévit un peu partout, mais plus généralement dans des secteurs moins réglementés où la pénurie de main-d'œuvre se fait sentir. Il n'est pas rare qu'il soit fait appel à des personnes peu qualifiées en situation précaire." (Myria, 2023)

Lieux-secteurs cités lors de l'enquête : horeca, coiffure, boucherie et abattoirs, ongleries, logistique, jardin, commerce de gros et de détail, soins aux personnes âgées, soins aux enfants/personnes âgées, domestique, nettoyage, transports, livraison, réparations, automobile, déchetterie, chantiers construction, routiers, saisonniers cueillette, supermarchés, esthétique, travail du sexe, etc.



Les trois « faces » du précarariat : conclusions

- **Hybridité statutaire : tendance lourde et involontaire**
- **Fragmentation (durée, faibles volumes d'heures) des conditions et situations d'emplois des salariés et des activités des indépendants**
- **Combinaisons de travail formel et informel**
- **Les trois dimensions du précarariat – visible, flou, invisible – ne sont pas cloisonnées**
- **Dynamiques : individualisation, fragmentation et instabilité comme normes d'organisation du travail**
- **Rapprochement régimes salarié et indépendant dans organisation et temporalités**



3. Conditions d'existence, des précarités au-delà de l'emploi et de l'activité



Conditions d'existence

- **Revenus instables et en insuffisance chronique**
- **Endettements rapides et multiples**
- **Recours à l'aide alimentaire**
- **Effets de seuils récurrents**
- **Mauvaises conditions de logement**
- **(Re)compositions familiales**
- **Santé dégradée : pénibilité, intensité risques, manque de protection et report de soins**
- **Etudes et formation : titres, qualifications, expérience, reconnaissance**
- **(Dé-)connexions numériques**
- **Mobilité difficile**
- **Vie sociale, loisirs et vacances limités**



4. Rapports sociaux, Inégalités sociales et parcours



Rapports sociaux de sexe et inégalités de genre

Être une femme

Être une femme ou un homme n'expose pas les individus de la même manière face à l'accès/maintien à l'emploi ou l'activité, aux temporalités, aux conditions de travail et à l'accès aux revenus

- **Division sexuelle du travail (Kergoat, 2001)**
- Femmes majoritairement et structurellement en charge **travail gratuit et invisible** en matière d'aide, de soin sur **plans éducatif et domestique (temps et pénibilité)**
- **Monoparentalités**
- **Statuts** : cohabitante, temps partiel, aidante, chômage, ...
- **Revenus moindres et positions** : salaires et écarts salariaux
- **Temps partiels** : motifs majoritairement involontaires
- **Désavantages de position stéréotypée** : statuts et activités précaires
- **Inégalités de reconnaissance de pénibilité**
- **Contextes de travail et brimades**



Rapports sociaux ethnoraciaux

a. Être belge d'origine étrangère

Être Belge de parents/grands-parents nés à l'étranger n'expose pas de la même manière face à l'accès à l'emploi, à une activité et à des revenus suffisants

- Difficultés accrues à accéder à un emploi en adéquation avec les qualifications, à un emploi/activité de qualité, et à s'y maintenir
- Risque plus élevé d'occuper des emplois précaires, faiblement protégés, de courte durée ou considérés comme « non qualifiés »
- Vécus plus fréquents d'épreuves dans les relations et conditions de travail (stigmatisations, brimades, ...)
- Ethnostratification du marché du travail
 - Étude Views (2023) : concentration dans secteurs plus précaires (construction, transport/entreposage, Horeca, services administratifs et de soutien, travail temporaire)
 - L'origine étrangère assignée affecte non seulement l'accès et le maintien dans l'emploi, mais aussi les risques, protections, relations de travail et contenu des missions



Rapports sociaux ethnoraciaux

b. Être d'une autre nationalité

Être d'une autre nationalité n'expose pas de la même manière face à l'accès, maintien et aux conditions d'emploi et d'activités

Exposition accrue à la précarité emploi et monétaire

- Personnes de nationalité hors UE sont plus précarisées et plus discriminées sur le marché de l'emploi (Monitoring socio-économique, 2022)
- Une part fait partie des travailleur.ses pauvres actifs dans des secteurs moins bien rémunérés : transports et logistique, alimentation, horeca, construction, services, industrie manufacturière, commerce, ...

Conditions de travail et risques

- Travailleur.ses de nationalité étrangère davantage exposés aux emplois précaires, aux abus, à l'instabilité et aux mauvaises conditions de travail
- Recherche européenne *Working Poor Yet* : le temps partiel, le travail temporaire et la présence dans des occupations élémentaires sont plus répandus parmi les travailleur.ses nés à l'étranger (Pena Casas, 2004 ; Ratti et al., 2023)



Rapports sociaux ethnoraciaux

c. Être dans un parcours migratoire

Être en situation de demande ou attente de titre de séjour (asile, regroupement familial, régularisation, protection internationale, autre...) ou de renouvellement (travail ou séjour temporaire) n'expose pas les individus de la même manière face à l'accès et au maintien à l'emploi, activité et à des revenus suffisants

La manière dont le **statut migratoire** (après une demande ou un renouvellement de séjour/travail) est défini administrativement, conditionne la durée du séjour, les modalités de renouvellement et les possibilités d'emploi

Tensions et vulnérabilités

- Les tensions du **rapport social ethno-racial** se rattachent d'abord à une assignation mais aussi au statut social et au statut d'emploi/activité, déterminants dans les démarches, l'accès au travail et les risques encourus
- Entre droit des étrangers, droit au travail et droits fondamentaux, les travailleur.ses en attente d'un (renouvellement de) permis ou sans statut font face à des enjeux majeurs souvent dans l'urgence

Procédures et fragilisation

- **Multiplicité de statuts et procédures complexes** (asile, regroupement familial, régularisation, protection internationale, prolongation de visa ...) pour les personnes arrivant et vivant à Bruxelles
- **Fragilisation majeure des parcours**



Autres exemples d'inégalités et rapports sociaux

- **Rapports sociaux d'âge et de générations : être plus jeune ou plus âgé, de différentes générations**
- **Rapports sociaux et inégalités de santé physique et psychique : être exposé au risque d'être malade, être en situation de handicap**
- **Rapports sociaux de possession, de connexion, de socialisation juridique face à la norme administrative généralisée du « numérique par défaut »**



Parcours

- **Majoritairement instables**
- **Inégalités préexistantes et socialisation**
- **Inégalités d'accès et de maintien à l'emploi / activité**
- **Contingence : risques sociaux, événements et traumas**
- **Expérience du travail précaire dans la durée : + de risques (santé, revenus, ...)**
- **Deux « points de stabilité » : aide au logement et CDI**
- **Intériorisation de l'incertitude comme certitude**
- **Discours : moralisation ou distanciation**



5. Dimensions structurantes et impacts Covid 19



Tendances structurelles

- **Flexibilisation**
 - **Dimension statutaire** : inter et intra employeurs
 - **Dimension contractuelle** : types, durée, volumes, horaires, conditions, ...
 - **Types de régimes** (formes emploi, activités, ...) et normes/logiques de secteurs/branches/commissions paritaires/RMMMG
- **Choix employeurs** : modalités d'organisation, fonctionnement et symbolique
- **Externalisations, sous-traitance et logiques de captation**
- **Tripartisation et multipartisation**
- **Changements législatifs** : lois, réglementations, procédures
- **Concurrences** : facteurs supranationaux et dynamiques marchés
- **Gratuitisation**
- **Plateformisation**
- **Informalisation**



Effet Covid 19

Révélateur et amplificateur des inégalités*

Degrés d'exposition au virus, trois dimensions :

1. **Densité commune de résidence** : contacts, mobilité, ...
2. **Conditions logement** : taille des ménages, types, densité, etc.
3. **Conditions de travail** : métiers essentiels, contacts directs, télétravail,...

Travailleur.ses pauvres surexposés

- **Poursuite obligée du travail ou remplacements**
- **Interruptions**
- **Interdictions**

Changements de statuts : chômage temporaire, pertes d'emploi, faillites**

*Bajos N., Warszawski J., Pailhe A. (et al.) (2020)

** Deprez A., Noël L., Solis Ramirez F. (2020)



6. « Être travailleur.se pauvre et/ou précaire »



Qu'est-ce qu'être un travailleur.ses pauvre/précaire ?

- **Travailler à temps plein mais impossibilité de faire face au coût de la vie**
- **Perdre des aides et avantages sociaux alors que le revenu du travail est insuffisant**
- **Se voir imposer des conditions de travail, non-négociabilité**
- **Ne pas être rémunéré à la hauteur de son travail**
- **Faire face à une forte complexité administrative et multiplication des contrats, emplois, activités, prestations**
- **Les inégalités se cumulent : condition précaire globale se détériore dans le temps**
- **Perdre sa santé physique et psychique par l'emploi et/ou l'activité**
- **Être oublié, ne pas être pris en compte**
- **Impossibilité de construire son avenir**



7. Recommandations politiques



Recommandations politiques des travailleur.ses pauvres et précaires

- **Expérimenter et vivre cette situation [décideurs] avant décision**
- **Rémunération**
- **Nombre d'emplois suffisant, contrats stables, améliorer conditions**
- **Dispositifs d'aide à l'emploi plus durables**
- **Aide aux travailleur.ses exposés : indépendant.es, monoparentales, jeunes, de nationalité étrangère**
- **Mieux cibler l'accompagnement des dispositifs d'aide à l'entrepreneuriat**
- **Renforcer les services d'inspection du travail**



Recommandations politiques des intervenant.es

- **Analyser et améliorer les statuts, droits, aides**
- **Pérenniser dans la durée les dispositifs d'aides à l'emploi**
- **Renforcer les administrations publiques (accompagnement) et les services d'inspection du travail**
- **Aide aux travailleur.ses exposés : petits indépendant.es, de nationalité étrangère**
- **Revoir et renforcer les formes de travail favorables au système de sécurité sociale**
- **Enrayer sous-traitance et "sous-traitance en chaîne"**



Recommandations de l'Observatoire de la Santé et du Social

- **Visibiliser les différentes formes et situations de travail via nomenclature OIT**
- **Améliorer les indicateurs statistiques sur les Bruxellois.es en emploi, au chômage, inactivité, inconnus et « autres »**
- **Produire des statistiques sur les situations d'hybridités et l'informalité**
- **Informier et accompagner travailleurs précaires/pauvres à rendre leurs droits effectifs**
- **Augmenter les seuils de revenus autorisés en situations d'activité et d'hybridités**
- **Analyser les effets de seuil : privilégier maintien droits sociaux/aides lorsque le revenu augmente et éviter pertes automatiques de statuts/sanctions**
- **Renforcer contrôle employeurs (encodage données travailleur.ses, externalisations, sous-traitance, respect obligations droit du travail, droit social, ...)**
- **Renforcer services d'inspection**
- **Revoir procédures accès droits et plaintes**
- **Récupération éligibilité droits sociaux plus rapide**



**Merci de votre attention
Dank U voor uw aandacht**

**Place aux questions et aux débats
Tijd voor vragen en debatten**



Pauze pause 10.45 – 11.15



Reprise hervatting om 11.15

Table ronde

«Travailler et vivre en précarité, pauvreté en région bruxelloise»

- Date :** 9 décembre 2025
- Lieu :** Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (rue du Lombard 69, 1000 Bruxelles)
- Horaire :** 8h30 – 14h00
- Modérateur :** Monsieur Geoffroy Fabré

8h30-9h00	Accueil et café
9h00-9h10	Introduction <i>Madame Nathalie Noël, Fonctionnaire dirigeante de Vivalis</i>
9h10-9h30	Présentation de l'étude «Le travail précaire. Une cartographie juridique du travail atypique et des protections (non) garanties par le droit social» <i>Centre de droit public et social de l'ULB</i>
9h30-10h15	Présentation du Rapport thématique «Travailler et vivre en précarité, pauvreté en région bruxelloise» <i>Madame Laurence Noël, Collaboratrice scientifique, Observatoire de la Santé et du Social</i>
10h15-10h45	Débats
10h45-11h15	Pause-café
11h15-13h15	Analyses et recommandations des contributeurs aux «Regards croisés» + Débats <i>Viewbrussels (Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation); le Conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes; les trois régionales syndicales bruxelloises (CsC, CGSLB et FGTB); la Fédération des Services Sociaux (FdSS); FAIRWORK Belgium; la Fédération bruxelloise des Institutions pour Détenus et Ex-Détenus (Fidex) et CSC United Freelancers</i>
13h15-13h30	Conclusion <i>Monsieur Alain Maron, Ministre, Membre du Collège réuni de la Commission communautaire commune (COCOM), en charge de la Santé et de l'Action sociale</i>
13h30-14h00	Lunch

Rondetafelgesprek

«Werken en toch in bestaanzekerheid of armoede leven in Brussel»

- Datum:** 9 december 2025
- Plaats:** Parlement van het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest (Lombardstraat 69, 1000 Brussel)
- Uur:** 8u30 – 14u00
- Moderator:** de Heer Geoffroy Fabré

8u30-9u00	Onthaal en koffie
9u00-9u10	Inleiding <i>Mevrouw Nathalie Noël, Leidend Ambtenaar van Vivalis</i>
9u10-9u30	Presentatie van de studie «Precaire arbeid. Juridische inkaartbrenging van atypische arbeid en de al dan niet gewaarborgde sociaalrechtelijke bescherming <i>Centre de droit public et social van ULB</i>
9u30-10u15	Presentatie van het Thematisch rapport «Werken en toch in bestaanzekerheid of armoede leven in Brussel» <i>Mevrouw Laurence Noël, Wetenschappelijk medewerker, Observatorium voor Gezondheid en Welzijn</i>
10u15-10u45	Debatten
10u45-11u15	Koffiepauze
11u15-13u15	Analyses en aanbevelingen van de bijdragers aan «Gekruiste Blkken» + Debatten <i>Viewbrussels (Brussels Observatorium voor werkgelegenheid en opleidingen), het Brusselse Raad voor de gelijkheid tussen vrouwen en mannen, de drie Brusselse Regionale vakbonden (ACV, ACLVB, ABVV), de «Fédération des Services Sociaux (FdSS), FAIRWORK Belgium, de «Fédération bruxelloise des Institutions pour Détenus et Ex-Détenus (Fidex)» en ACV United Freelancers</i>
13u15-13u30	Conclusie <i>de Heer Alain Maron, Minister, Lid van het Verenigd College van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie (GGC), belast met Gezondheid en Welzijn</i>
13u30-14u00	Lunch



Observatoire de la Santé et
du Social de Bruxelles-Capitale
Observatorium voor Gezondheid
en Welzijn van Brussel-Hoofdstad



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

Regards croisés du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités

Contributions externes

**Regards croisés sur les travailleur.ses pauvres et le
travail précaire en région bruxelloise**



Actiris View
Observatoire bruxellois de l'emploi et de la
formation

Brussels Observatorium voor werkgelegenheid en
opleidingen

Sébastien Avanzo
Malory Rennoir



Brupartners

**Conseil bruxellois de l'égalité
entre les femmes et les hommes**

**Brusselse Raad voor de gelijkheid
tussen vrouwen en mannen**

**Kelly Timperman
Eva Sahin**

Table ronde "Travailleur.ses pauvres en région bruxelloise"



conseil de l'égalité entre les femmes et les hommes
raad voor de gelijkheid tussen vrouwen en mannen
.brussels

Introduction

Kelly TIMPERMAN et Eva SAHIN
Présidente et Bureau du CEFH

Stand van zake

Analyse hervorming van de werkloosheid

Eerste resultaten van View.brussels

Bijdrage RGVM - Brussels Armoedeverslag

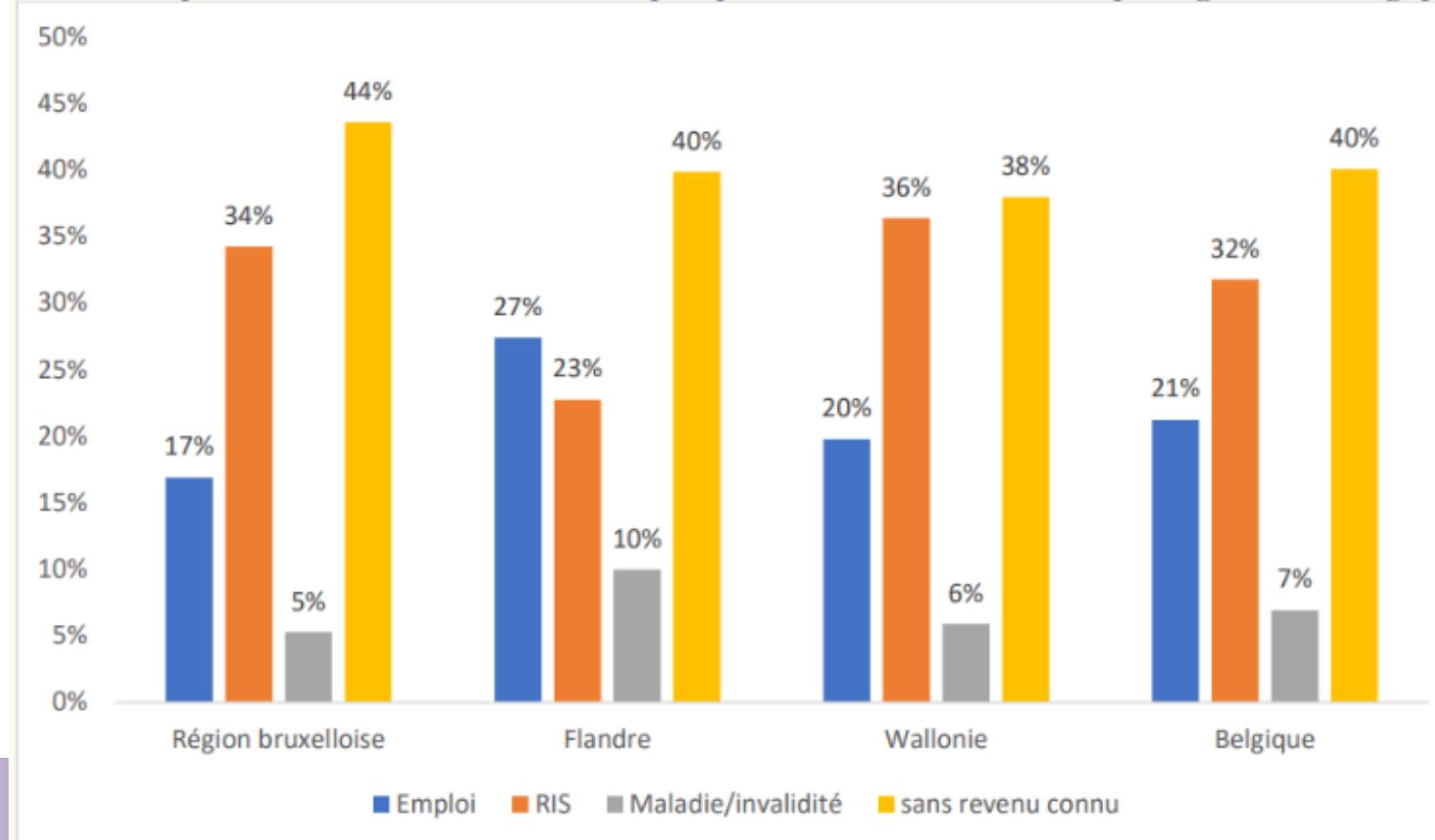
Kelly TIMPERMAN en Eva SAHIN
Voorzitster en Bureau van RGVM

A. Réforme du droit aux allocations de chômage et aux allocations d'insertion

Surreprésentation des Bruxellois.es parmi les exclusions :

78% des demandeurs.euses d'emploi indemnisi.es (DEI) par Actiris vont être exclu.e.s.

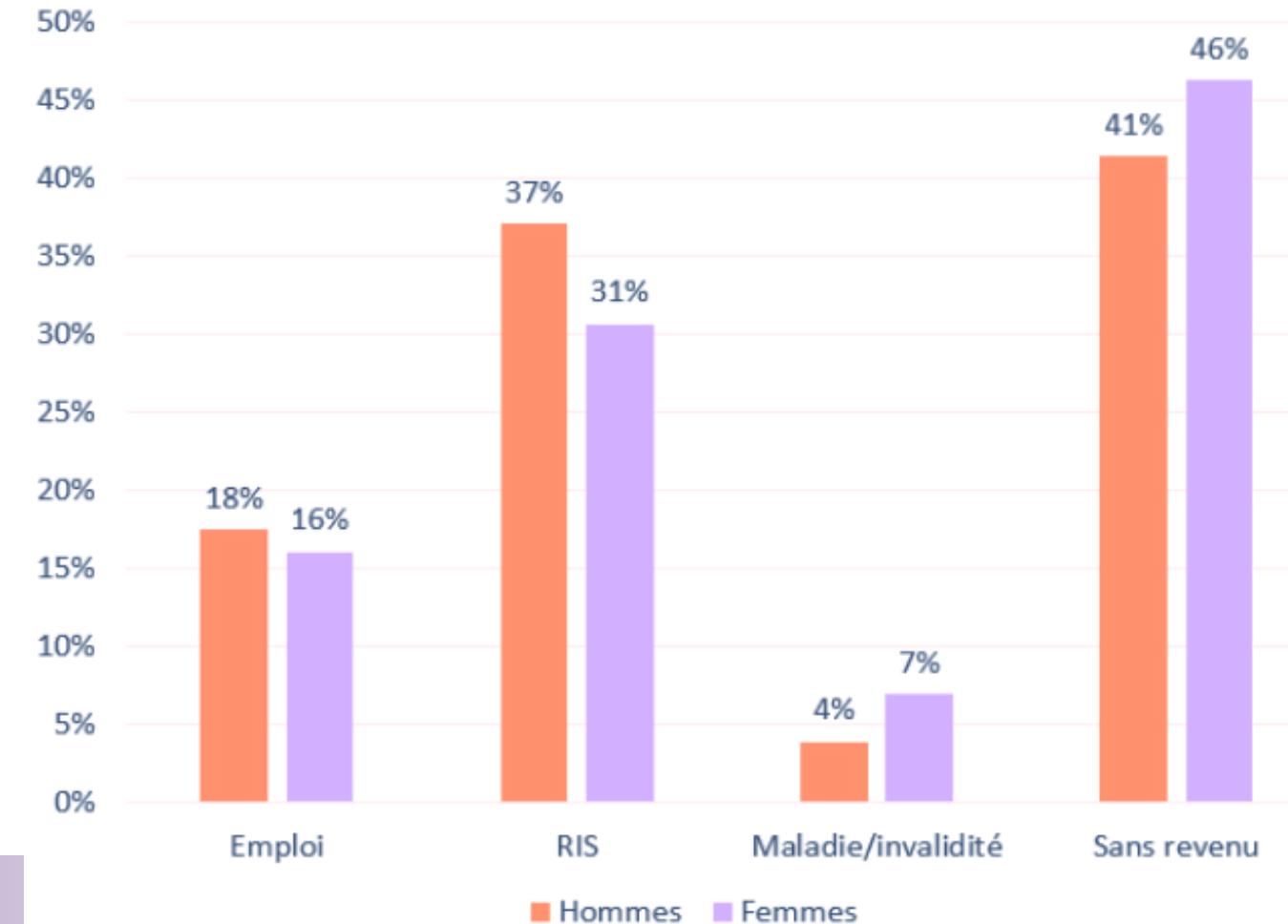
Figure 11. Répartition des potentiels exclus des allocations de chômage selon leur situation estimée au cours des 6 mois suivant leur exclusion (en % du nombre total d'exclus - résultat du modèle prédictif basé sur l'expérience de 2015, % de CCI-DE depuis plus de deux ans en 8/2024), par région et en Belgique



Analyse hervorming van de werkloosheid

Impact verschillend als men
kijkt naar gender

+ Groot verlies aan financiële
autonomie voor veel Brusselse
vrouwen.



B. Premiers résultats View.Brussels et contribution CEFH



- **Les femmes ont 23 % de chances en moins** que les hommes d'accéder à un emploi d'une durée minimum de 28 jours dans les 12 mois qui suivent leur inscription auprès d'Actiris;
- En 2023, le taux d'activité : 67 % chez les femmes vs 81,6 % chez les hommes;
- L'impact du genre dans le taux d'activité se **combine à d'autres variables** : niveau d'études, âge, origine, situation familiale, ...
- **Ecart de genre croissant** dans le taux d'emploi : Les femmes (passé de 52,4 % à 59,7 %) vs les hommes (de 61,3 % à 73,4 %);

B. Eerste resultaten View.Brussels en bijdrage RGVM



- **Deeltijds werk:** groot verschil tussen vrouwen (29,1 %) en mannen (12,6 %);
- **Loonskloof:** Gemiddeld 8% minder dan mannen. Groeit tot 21% indien men rekening houdt met impact van deeltijds werk;
- **Onzekere arbeidsvormen**, die vandaag toenemen (deeltijds werk, dienstencheques, uitzendarbeid, tijdelijk werk, flexijobs of studentenjobs);
- De werkloosheid daalt naarmate het **opleidingsniveau** stijgt, MAAR de verschillen tussen mannen en vrouwen verdwijnen niet;
- De dekkingsgraad van de **kinderopvang** bedraagt 46,9 % (2022).

B. Premiers résultats View.Brussels et Contribution CEFH



- **Secteurs très féminisés : Santé et action sociale** (76,4 % de femmes), Enseignement (65,8 %), Services administratifs et de soutien, dont **nettoyage** (61 %)* ;

***Titres-services**: 95,3 % sont des travailleuses dont la quasi-totalité est d'origine étrangère (97,8 %).

- **Secteurs mixtes** : Administration publique (50,6 %), Activités scientifiques et techniques (49,8 %), Finance et assurances (47,9 %), **Commerce** (47,7 %), Arts et spectacles (46,4 %).

Attention, aussi le secteur **intérim** (52 %)

Aanbevelingen

De armste werknemer is in feite een vrouw.

Gelijkheid vereist kwalitatief hoogwaardige banen voor vrouwen!

Kelly TIMPERMAN en Eva SAHIN
Voorzitster en Bureau van RGVM

Recommandations – cadre général



- **Statistiques genrées et intersectionnelles** : généraliser et affiner les données par sexe dans tous les secteurs (emploi, formation, santé, logement, précarité, violence, etc.) pour mesurer et corriger les inégalités.
- Anticiper la réforme: Avoir une **attention particulière** auprès **Actiris, Bruxelles Formation et VDAB**.
- Un accès à la **formation inclusif**
- **Désigner un·e ministre ou secrétaire d'État pour la lutte contre la pauvreté**, sensible au gendermainstreaming
- **Renforcer l'offre de garde d'enfants**, accueil extrascolaire, soins à domicile et garde-malades.

Aanbevelingen - Tewerkstelling



- **Arbeidsomstandigheden:** verhoging en harmonisatie van de lonen in sectoren waar veel vrouwen werken, om deze sectoren aantrekkelijker te maken.
- **Erkenning van de zwaarte van het werk:** waardering voor banen voor vrouwen en rekening houden met de gevolgen daarvan voor de pensioenen.
- **Kwaliteit en begeleiding:** coördinerende functies opwaarderen en de begeleidingsnormen verbeteren om de teams te ontlasten.
- **Einde van de loopbaan:** de overgang naar minder zware banen faciliteren en opleidingen aanbieden om de beroepsvooruitzichten te verbreden.
- **Eerlijke financiering van de non-profitsector** (vrouwensector en sociale cohesie)
- **Het welzijn op het werk garanderen** = kwaliteit van de werkgelegenheid

Conclusion



Le travailleur précaire le plus pauvre est en fait UNE travailleuse précaire.

L'égalité ne se décrète pas, elle se construit. Et cela commence par des politiques publiques ambitieuses, des données solides et une volonté collective de changer les règles du jeu.



**Un représentant du front commun syndical régional
CSC, FGTB, CGSLB**

**Een vertegenwoordiger van het regionale
gezamenlijke vakbondsfront
ACV, ACLVB, ABVV**

Benoit Dassy CSC

Rondetafel Arme werknemers



COMITÉ RÉGIONAL BRUXELLOIS



BRUSSELS REGIONAAL COMITÉ



Gemeenschappelijk vakbondsfront (ACV, ABVV, ACLVB)

Benoît DASSY – gewestsecretaris ACV Brussel

COMITÉ RÉGIONAL BRUXELLOIS



BRUSSELS REGIONAAL COMITÉ

Minimuminkomen en armoededrempel

Armoededrempel

De armoededrempel wordt vastgesteld op 60% van het nationaal mediaan inkomen en bedraagt ongeveer 1450 euro netto per maand in België (2024).

Gewaarborgd minimuminkomen

Het gewaarborgd gemiddeld minimum maandinkomen bedraagt in België ongeveer 2 000 euro netto voor een voltijdse baan.

Waarom spreken we van arme werknemers?

Voltijdse contracten van onbepaalde duur zijn niet de norm. Vele werknemers bevinden zich dus in armoede terwijl ze toch een job hebben of regelmatig werken.

Loonnormwet

De wet van 1996 legde de loonnorm op

De wet beperkt loonsverhogingen in de hoop de concurrentiekracht van bedrijven te vrijwaren. De macro-economische visie van sectoren die de mogelijkheid hebben te delokaliseren is ook van toepassing op de ...koper of de aanbieder van diensten.

Impact op de koopkracht

De lonen kunnen (buiten indexering en baremaverhogingen) slechts heel beperkt stijgen. De norm ligt al meerdere jaren rond de 0% (0,3% - 0% - 0,6% tussen 2011 en 2016).

COMITÉ RÉGIONAL BRUXELLOIS



BRUSSELS REGIONAAL COMITÉ

Huisvestingskosten in Brussel

Huisvesting is de zwaarste kost

Huisvesting is de zwaarste uitgave voor Brusselse gezinnen en overstijgt ruimschoots de andere noodzakelijke kosten.

Impact op het beschikbare inkomen

De kosten voor huisvesting, huur en energie verminderen sterk het inkomen dat nog overblijft voor essentiële noden.

Druk op eenoudergezinnen

Eenoudergezinnen en gezinnen met maar één inkomen besteden een onevenredig groot deel van hun middelen aan huisvesting.

COMITÉ RÉGIONAL BRUXELLOIS



BRUSSELS REGIONAAL COMITÉ

De evolutie van de huurprijzen

Vrije evolutie van de huurprijzen

Huurprijzen mogen onbeperkt stijgen tussen twee huurcontracten. Zo kunnen ze sneller toenemen dan de inflatie. Veel sneller...

Impact op het gezinsbudget

De snelle stijging van de huurprijzen vermindert het beschikbare inkomen van gezinnen in Brussel.

Kwetsbaarheid en armoede nemen toe

De loonstagnatie en de stijging van de huurprijzen maken werknemers nog kwetsbaarder doorheen de tijd, zelfs degenen die voltijds werken.

COMITÉ RÉGIONAL BRUXELLOIS



BRUSSELS REGIONAAL COMITÉ

Een concreet voorbeeld... uit de ideale wereld

Alice – in 2004

Vindt een startbaan als verkoopster bij TotalMarket in 2004, werkt voltijds en wordt betaald volgens het barema van het paritair comité (😊).

Vindt een betaalbaar huurappartement (30% van haar inkomen) in Straat de Goede Hoop nr.7.

Bob – in 2018

Neemt zijn intrek in Straat de Goede Hoop nr.7. De eigenaar neemt er nog steeds vrede mee om tijdens het huurcontract alleen de indexering toe te passen.

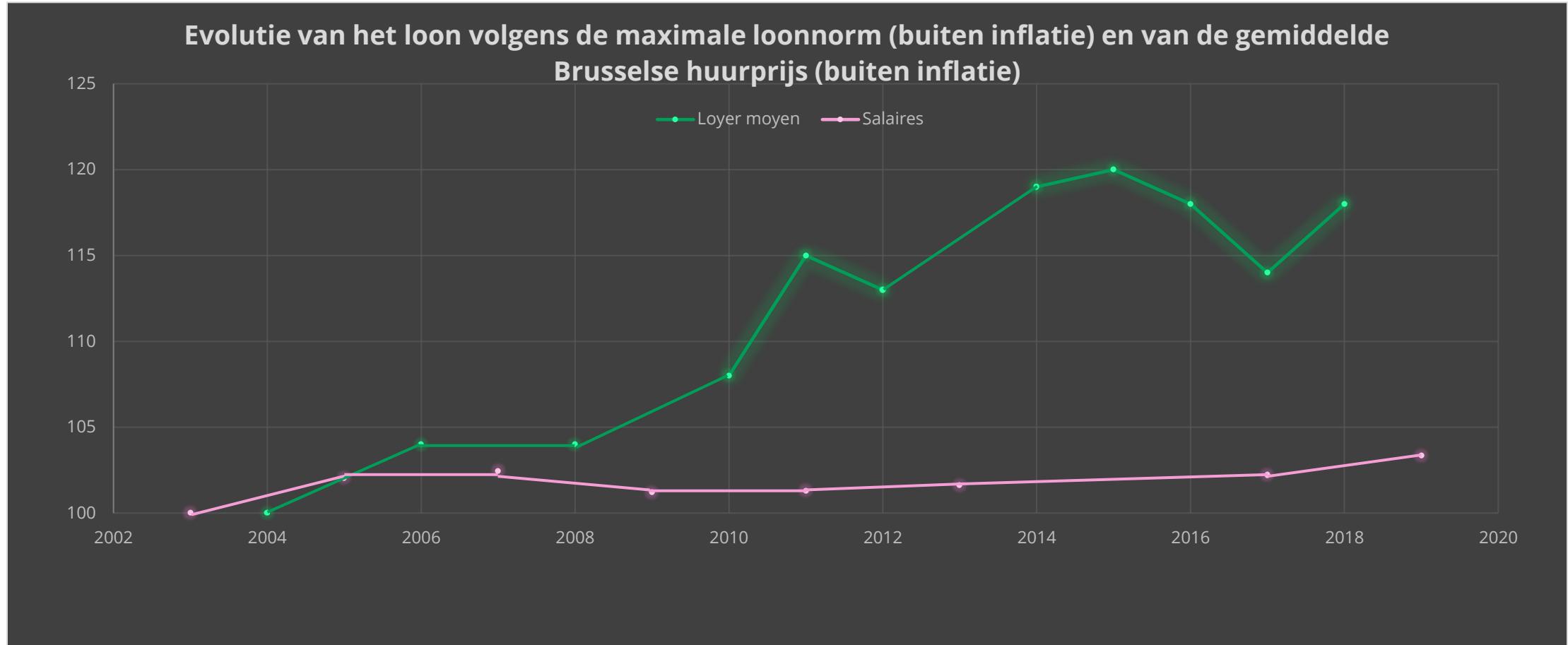
Bob vindt zijn startbaan... bij TotalMarket. Hij wordt voltijds betaald volgens het barema.

COMITÉ RÉGIONAL BRUXELLOIS



BRUSSELS REGIONAAL COMITÉ

Alice en Bob : verarming doorheen de tijd



Andere belangrijke factoren

Preair werk en loon

Deeltijds, preair werk, schrijnzelfstandigheid, de niet-naleving van loonbarema's en niet-aangegeven werk verergeren de armoede van werknemers. De uitsluitingen uit de werkloosheid maken de situatie alleen maar slechter.

Gezinsdimensie van het inkomen

Werknemers met personen ten laste worden bijzonder sterk blootgesteld aan het armoederisico, ondanks de kinderbijslag.

De wispelturige factor gezondheid

Gezondheidsuitgaven zijn ongelijk verdeeld over de bevolking terwijl de gezondheidsproblemen soms worden veroorzaakt door (de slechte kwaliteit van) het werk. Gezondheidsuitgaven uitstellen is voor vele arme werknemers de realiteit.

COMITÉ RÉGIONAL BRUXELLOIS



BRUSSELS REGIONAAL COMITÉ

Verbeteringspistes

- **Respect voor de sociale wetgeving (veel meer controles)**
- **Aanpassing van de wet van 1996**
- **Strijd tegen woekerhuurprijzen**
- **Rol van openbare diensten als springplank naar een job**
- **Rol van opleiding in de versterking van de positie van laagbetaalde sectoren**
- **Tewerkstellings- en economischsteun afhankelijk stellen van de naleving van normen voor kwaliteitsvol werk**
- ...





Debatten - Débats



Fédération des Services Sociaux FdSS Federatie van de Maatschappelijke Diensten FvMD

Lotte Damhuis

Werkende armen gesteund door sociale diensten

Rondetafelgesprek "Werkende armen in het Brussels Gewest"

9 december 2025

Meerdere oorzaken

- Armoede binnen het loonsalaris sinds de jaren '80
 - Factoren verbonden aan de arbeidsmarkt + toenemende onzekerheid van het sociale beschermingssysteem
 - Fenomeen dat toeneemt en waarvan de gezichten veranderen
 - Structurele en conjuncturele invloed

Focus op vrouwen

- Substatuten: het voorbeeld van de dienstencheques

97% van de jobs worden door vrouwen vervuld

Aanvulling voor gepensioneerden (Grapa)

Schuldenlast, deeltijdse arbeid en aanvullingen via werkloosheid of OCMW



Focus op de vrouwen

- Familiale en gendergebonden normen en belastingen: het voorbeeld van alleenwonende moeders

Eenoudergezin en gender: een combinatie die armoederisico doet exploderen

Één van de meest kwetsbare arbeidsmarktsituaties

Activiteitsgraad	55% van de moeders met exclusieve voogdij (laagste percentage van alle gezinnen)	90% bij ouders met gedeeld co-ouderschap
Voltijds werk	80% van de vaders met hoofdzorg	31% van de moeders met hoofdzorg
Deeltijds werk	2% van de vaders met hoofdzorg	48% van de moeders met hoofdzorg

Focus op de vrouwen

- Onder bescherming en de kip-en-ei-situatie van bestaansonzekerheid: het voorbeeld van (studenten)prostitutie

Sekswerk en stigmatisering

Substatuten, aanvullingen en administratieve situatie

Snel geld ≠ goede inkomsten

Zwakke bescherming ondanks de wettelijke veranderingen





FAIRWORK Belgium

Jan Knockaert



Fédération bruxelloise des Institutions pour Détenus et Ex-Détenus - Fidex

**Christophe Henrion L'Ambulatoire-Forest
Maxime Closset asbl l'APRES**



CSC United Freelancers ACV

Martin Willems United Freelancers
Cédric Simon CSC



Debatten - Débats



**Ministre, Membre du Collège réuni de la Commission
communautaire commune (COCOM), en charge de la Santé et
de l'Action sociale**

**Minister, Lid van het Verenigd College van de
Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie (GGC), belast
met Gezondheid en Welzijn**

Alain Maron



**Merci pour votre participation
Dank U wel voor uw deelname**

**Geoffroy Fabré
Journaliste RTBF**

La reproduction des textes et des analyses est autorisée (sauf à des fins commerciales) uniquement
moyennant la mention explicite des sources et du lien suivant :

Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales de santé 2025, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales
Table ronde du 9 décembre 2025 , Parlement bruxellois, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles (Vivalis) :
<https://www.vivalis.brussels/fr/publication/2025-rapport-bruxellois-pauvrete-inegalites-social-sante>